

01   L'aide	
Pour quoi ?	Créer des contenus artistiques numériques (vidéos, podcasts, site internet à l'exception des sites vitrines, application, contenus originaux, jeux vidéo etc.) dans l'objectif de développer sa carrière et d'animer sa communauté en dehors des temps de création.
Quelle esthétique ?	Toutes les esthétiques
Comment ?	<ol style="list-style-type: none"> <li>1   Se connecter à son compte Adami et demander un formulaire via la messagerie</li> <li>2   Renvoyer le formulaire complété présentant le projet et les justificatifs demandés</li> <li>3   Le comité de sélection étudie le projet et accepte ou refuse d'attribuer l'aide</li> </ol>

02   Pour déposer une demande d'aide	
Vous devez :	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Être artiste-interprète associé de l'Adami</li> <li>→ <b>Sans</b> ou <b>avec</b> une structure de droit privé dotée d'une personnalité morale (association, SARL, EURL...) existante depuis au moins 1 an</li> <li>→ Être initiateur du projet</li> <li>→ Être l'interlocuteur direct de l'Adami</li> <li>→ Justifier d'un minimum de 10 cachets sur une période minimum de 2 ans en tant qu'artiste-interprète <i>NB. Ceux-ci doivent figurer sur 3 contrats d'engagement au minimum</i></li> <li>→ Avoir déjà une pratique professionnelle sur les réseaux sociaux</li> <li>→ Être l'employeur des artistes et des prestataires</li> <li>→ Présenter un projet original et innovant</li> </ul>

03   Les conditions d'accès	
L'artiste devra fournir :	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Une note d'intention détaillée de son projet (mettant en avant l'originalité et l'inventivité du projet) et sa stratégie globale de développement de carrière</li> <li>→ Un CV détaillé ainsi que des attestations de congés spectacles</li> <li>→ Un plan de communication détaillé</li> </ul>
Et si le projet est accepté, il sera demandé :	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les justificatifs de dépenses</li> <li>→ Le(s) contenu(s) artistique(s) numérique(s) (vidéos, podcasts, site internet à l'exception des sites vitrines, application, contenus originaux, jeux vidéo etc.) produit(s)</li> <li>→ Un bilan moral</li> <li>→ Un retour d'expérience</li> </ul>
Emploi des artistes-interprètes et des prestataires :	→ L'intégralité des équipes mobilisées et les prestataires doivent être rémunérés selon les minimas en vigueur des conventions collectives applicables ou code du travail
Format du projet déposé :	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Les contenus proposés devront avoir une dimension artistique et rentrer dans les catégories suivantes : <ul style="list-style-type: none"> <li>· audio</li> <li>· vidéo</li> <li>· innovation (utilisant des nouvelles formes de contenus ou existantes, de manière originale, peu utilisées)</li> </ul> </li> <li>→ Pourra se présenter sous forme de vidéos, podcasts, site internet (à l'exception des sites vitrines), application, contenus originaux, jeux vidéo etc.</li> </ul>

04   Modalités	
Les délais pour déposer une demande :	Au plus tôt 6 mois et au plus tard 4 mois avant la diffusion sur les réseaux sociaux
Les modalités de l'aide :	Elle peut prendre en charge jusqu'à 80% des dépenses du budget de création de contenus
Le montant de l'aide :	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Si le projet est accepté, le montant est déterminé par les membres du Comité de sélection</li> <li><i>Aide plafonnée à 5 000 € TTC</i></li> </ul>
Versement de l'aide :	<div style="display: flex; justify-content: space-between;"> <div style="width: 45%;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Pour les artistes sans structure</b> Elle est versée à l'artiste individuellement sur présentation des justificatifs de dépenses à son nom (fiches de paie, factures, notes d'honoraires)</li> <li>→ <i>Le remboursement est possible en plusieurs fois à partir de 500 € de dépenses</i></li> <li>→ Le remboursement de l'intégralité des frais sera effectué à l'issue du rendu final du (des) contenu(s) artistique(s) numérique(s) produit(s)</li> <li>→ Cette aide n'est pas cessible</li> </ul> </div> <div style="width: 45%; background-color: #e6e6fa;"> <ul style="list-style-type: none"> <li>→ <b>Pour les artistes avec une structure</b> Elle est versée après la réception de justificatifs de dépenses à venir et engagées par la structure de l'artiste porteur du projet</li> </ul> </div> </div>
À noter :	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ 1 aide par année civile et par artiste (sous réserve que les aides accordées en N-2 soient soldées) <i>Information fiscalité : cette aide est imposable sur le revenu en BNC non professionnels</i> <a href="http://plus.d'infos.sur.le.site.adami.fr">Plus d'infos sur le site adami.fr</a></li> <li>→ 1 aide par année civile et par structure (sous réserve que les aides accordées en N-2 soient soldées)</li> </ul> <p style="color: red; font-weight: bold;">Le développement du projet devra se faire dans le respect de la législation, des conventions collectives et du Code de la propriété intellectuelle</p> <p style="color: red; font-weight: bold;">Vous vous engagez à respecter la Charte des valeurs de l'Adami</p>

05   Pour quelles raisons ne peut-on pas déposer une demande d'aide ?	
Si votre projet est porté ou cofinancé majoritairement par :	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ Une structure conventionnée DRAC (d'un montant annuel supérieur à 50 000 € pour le théâtre ou 80 000 € pour la musique et la danse)</li> <li>→ Un lieu de programmation (sauf si porté par un artiste et/ou une compagnie)</li> <li>→ Une structure publique nationale (Opéras, Centres dramatiques, Théâtres nationaux, Compagnies lyriques nationales...)</li> <li>→ Un théâtre municipal, une régie municipale, une collectivité publique et toute autre structure assimilée</li> <li>→ Un théâtre privé de Paris ou toute structure bénéficiant d'un financement ASTP (Association de soutien au théâtre privé)</li> <li>→ Un membre des instances de l'Adami</li> </ul>
Et si votre projet :	<ul style="list-style-type: none"> <li>→ A déjà bénéficié d'une aide aux contenus numériques sur l'année en cours</li> <li>→ Concerne la création de contenus en lien avec la promotion d'un album/EP, d'une œuvre audiovisuelle, la tournée d'un spectacle, un clip</li> <li>→ Propose des contenus créés pour des projets ayant bénéficié d'une aide au projet musical global ou à l'enregistrement et à la promotion, Adami Déclencheur Théâtre ou Audiovisuel ou d'une précédente bourse de l'Adami</li> </ul>

